

**DACP**

**REF : DACP2013026**

**Signataire : EV/MC/ED**

Séance du Conseil Municipal du 23/05/2013

RAPPORTEUR :      Jean-François MONINO

**OBJET : Approbation de l'avenant n°1 au marché de travaux pour la construction du groupe scolaire Henri Barbusse. Autorisation de signature.**

**EXPOSE :**

Par délibération N°300 du 30 novembre 2011, le Conseil municipal a approuvé le projet de marché relatif à la construction d'un groupe scolaire rue Barbusse, passé sur appel d'offres européen pour un montant prévisionnel de 14 850 732€ TTC, valeur septembre 2011.

La Commission d'appel d'offres, réunie le 15 mai 2012 a émis un avis favorable au rapport d'analyse des offres qui lui a été présenté, attribuant le marché à l'entreprise SPIE SCGPM, pour un montant global de 15 171 735.42€ TTC, valeur février 2012.

Le chantier a donc débuté le 1<sup>er</sup> juin 2012, pour une durée de 14,5 mois.

En cours de travaux, il apparaît que :

1 - du fait de sujétions imprévues, ne résultant pas du fait des parties, des travaux supplémentaires nécessaires au parfait achèvement doivent être réalisés par la société titulaire du marché.

2 - des adaptations mineures nécessitant la réalisation de travaux complémentaires et modificatifs doivent être apportées au projet initial, permettant une adéquation du besoin et des capacités techniques de réalisation, sans modifier les conditions initiales du marché.

3 - des améliorations du projet sont envisagées, imprévisibles lors de la conclusion du contrat car liées à l'avancement des études d'exécution et des modes opératoires de l'entreprise, et représentant une plus value qualitative pour le projet.

**Dans le cas 1, sont concernés :**

- La reprise de l'alimentation en eau froide du pavillon mitoyen au groupe scolaire :

La localisation enterrée de cette canalisation, non localisée en phases études, transitant par le chantier de l'école nécessite son dévoiement.

Montant en plus value	13 345.46€ HT
	15 961.17€ TTC



- Adaptation des types de châssis dans les locaux : modifications et compléments d'ouvrants (portes et fenêtres), permettant d'uniformiser le dessin des façades et d'améliorer le fonctionnement des locaux.

Montant en plus value	13 770.54€ HT
	16 469.57€ TTC

- Fourniture et pose de portes à pivots pour les accès extérieurs du bâtiment sur les cours, permettant d'assurer des fonctions anti pince doigt pour des portes métalliques.

Montant en plus value	23 387.00€ HT
	27 970.85€ TTC

Ces modifications n'ont pas d'incidence sur le délai global de réalisation des travaux.

Le montant total de l'avenant n°1 s'élève à 107 951,71 € TTC (valeur février 2012) portant ainsi le montant du marché de 15 171 735,42 € TTC à 15 279 687.13 € TTC, représentant une plus value de 0,71 % par rapport au montant initial du marché.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice en cours, au compte nature 2313, fonction 421.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet d'avenant n°1 relatif au marché de travaux pour la construction du groupe scolaire Barbusse et d'autoriser Monsieur Le Maire à le signer avec l'entreprise SPIE SCGPM.

Avis favorable de la commission municipale n°2.

**Direction Générale des Ressources / Direction des Achats et de la Commande Publique**

**DACP**

**REF : DACP2013026**

**Signataire : EV/MC/ED**

**OBJET : Approbation de l'avenant n°1 au marché de travaux pour la construction du groupe scolaire Henri Barbusse. Autorisation de signature.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics et notamment son article 20 ;

Vu la délibération N°300 du 30 novembre 2011 ;

Vu le marché de travaux relatif à la construction d'un groupe scolaire rue Barbusse, passé sur appel d'offres européen pour un montant prévisionnel de 14 850 732€ TTC, valeur septembre 2011 ;

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 15 mai 2012 ;

Vu le budget communal ;

Considérant que les modifications apportées par l'avenant N°1 n'ont pas d'incidence sur le délai global de réalisation des travaux.

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**APPROUVE** l'avenant n°1 au marché de travaux pour la construction du groupe scolaire Barbusse, dont le montant total s'élève à 107 951 71€ TTC (valeur marché, soit février 2012) représentant 0.71 % du montant du marché qui passe de 15 171 735.42€ TTC à 15 279 687.13€ TTC ;

**AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de travaux pour la construction du groupe scolaire Barbusse.

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 31/05/2013

Publié le 30/05/2013

Certifié exécutoire le : 31/05/2013

Pour le Maire

L'Adjoint délégué